



RÈGLEMENT DE LA CANTINE MUNICIPALE DU GRAND AUVERNÉ (à l'attention des enfants)

Année Scolaire 2024/2025

1. Durant le trajet, j'obéis au personnel encadrant, je marche en rang, je donne la main, je respecte les consignes de sécurité, je respecte mes camarades.
2. Je dois passer aux toilettes et me laver les mains avant le repas.
3. J'apporte une serviette de table.
4. Je mets mon vêtement au porte manteau.
5. Je m'assoie à ma place dans le calme.
6. Je goûte à tous les plats et je mange proprement.
7. Je ne jette pas la nourriture.
8. Je parle doucement et sans crier à mes camarades de table.
9. Je respecte et j'écoute le personnel de service et j'obéis aux consignes.
10. Je respecte les locaux et le matériel.
11. Je ne casse pas la vaisselle et je ne tords pas les couverts.
12. Je ne bouscule pas mes camarades.
13. Je ne tape pas mes camarades.
14. Je ne dis pas de gros mots.

En cas de non-respect des consignes ci-dessus :



A chaque avertissement, une croix sera portée sur le tableau correspondant.
Au bout de la troisième croix, un courrier sera envoyé aux parents et au Directeur de l'école.
Si le manque de discipline et de respect se reproduit, un deuxième courrier sera envoyé aux parents avec des jours d'exclusion temporaires.
Au troisième courrier envoyé aux parents, l'exclusion sera définitive.

Je soussigné(e) – NOM et Prénom de l'enfant (ou des enfants) :

.....
.....
.....

déclare avoir pris connaissance du présent règlement,

Date et Signature de l'enfant (ou des enfants) :

Date et Signature des parents :
(Précédée de la mention lu et approuvé)

(1 exemplaire pour la famille, 1 exemplaire pour la Mairie)

✉ MAIRIE - 7, rue de la Barre David - 44520 LE GRAND-AUVERNÉ ☎ 02-40-07-52-12
Courriel : accueil@grand-auverne.fr
Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 - Fermé le samedi